

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-neuf novembre, à 20H00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 22 novembre 2022, sous la Présidence de Mme SEON Isabelle, Maire.

Présents : Isabelle SEON, Maire ; Jean-Michel LAGIER, 1^{er} adjoint ; Alphonse MONTAGNE, 2^{de} adjoint ; Florence FAVIER, Sébastien GIROUX, Frédéric JOURDE, Christelle MAITRE, Guillaume MATHIEU, Brigitte NICOLAS, Michel VALENTIN.

Absents : -

Secrétaire de séance : M. Frédéric JOURDE

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation PV dernier conseil
- Délibération droit de passage Gasquet
- Délibération DETR 2023
- Délibération CAP43
- Délibération tarif location salle 2023
- Délibération transfert de compétence entretien éclairage
- Questions diverses

PV dernier conseil

Le PV a été communiqué aux conseillers en même temps que la convocation.

Mme le Maire demande s'il y a des remarques. Pas de remarques signalées. Le conseil approuve le PV et Mme le Maire et le secrétaire signent (Mme Florence FAVIER).

Délibération droit de passage Gasquet

Délibération :

Madame le Maire explique qu'il faut prendre une délibération, suite à la demande de M. et Mme GASQUET d'acheter la parcelle C1138 du village de Cheyrac Laigue, pour qu'il y ai un droit de passage pour la commune pour pouvoir entretenir le pont et les abords de la rivière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre cette délibération.

Délibération DETR 2023

Délibération :

Mme le Maire expose au conseil que si le conseil souhaite déposer un dossier pour la demande de subvention DETR2023, il faut prendre une délibération. Le projet d'amélioration des accès du cimetière est proposé avec des devis pour goudronnage des allées et de l'accès du parking.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal souhaite déposer un dossier de demande de DETR pour 2023. Le Conseil Municipal valide la délibération avec 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Délibération CAP43

Délibération :

Madame le Maire propose de faire une demande de subvention CAP43 pour faire des travaux d'amélioration énergétique au petit Beaun'heure ainsi qu'à l'appartement au dessus. Compte tenu qu'il faut demander des devis supplémentaires, la demande de subvention sera étudié au prochain conseil en décembre.

Délibération Tarif location salle d'animation au plan d'eau

Délibération :

Mme le Maire fait un point avec les membres du conseil concernant les tarifs de location de la salle d'animation. Compte tenu des coûts d'utilisation qui augmentent (chauffage, électricité...) il est proposé d'augmenter les tarifs pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier les tarifs à compter de 2023.

Délibération transfert compétence entretien éclairage public

Délibération :

Mme le Maire indique que le syndicat départemental d'énergies de la Haute-Loire propose un transfert de compétence pour l'entretien de l'éclairage public. Compte tenu que la gestion de l'éclairage est transférée au SDE depuis 2012, cette demande semble compléter le transfert existant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le transfert de compétence.

Questions diverses

- Mme le Maire parle du sable pris à Mme MASSE pour les travaux sur la commune. En dédommagement il est proposé de lui prendre un bon d'achat à Super U. Le conseil est d'accord.
- Madame le Maire reparle du concert du 10 décembre à l'église. Elle distribue des flyers à chaque conseiller pour diffusion au plus large possible. Elle informe que le comité des fêtes ouvrira le petit Beaun'heure et que les bénéfiques iront pour l'église.
- Il est demandé à chaque conseiller de faire le point par village des fossés et chemins qui auraient besoin d'entretien pour prévoir pour l'année prochaine. Mme le Maire informe que des pare neiges ont été achetés et que d'autres seront achetés l'année prochaine pour renouveler le parc complet.

La séance est levée à 20h48.

Commentaire ou remarques avant validation du procès-verbal :

Rectification de PV a été distribuée au début du Conseil.

Signature du Président de séance et du Secrétaire de séance

